

Prévenir les risques psychosociaux en entreprise

RS4259 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	315r
Formacode(s)	33053
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

GERESO · SIRET : 31197557700066

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
C3S	45326038200024	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Les évolutions des entreprises sont fréquentes et entraînent souvent des transformations majeures du travail, liés à des mutations technologiques et/ou à des impératifs de performance et de productivité. Réorganisation, évolution des conditions de travail sont autant d'éléments qui sont susceptibles de constituer des facteurs de risques pour la santé physique et mentale des salariés. Dans ce contexte, la prévention et la gestion des RPS est un enjeu majeur pour les entreprises, pour à la fois réussir la transformation/évolution du travail et faire face à l'obligation qui incombe à l'employeur de préserver la santé physique et mentale des salariés.

La certification "Prévenir les risques psychosociaux en entreprise" est à destination des RRH ou collaborateurs RH selon la taille de l'entreprise, en charge de mettre en place une politique de prévention et de gestion des RPS. Le service RH est en effet un des acteurs clés d'une telle démarche, en lien avec d'autres intervenants tels que le médecin du travail, les représentants du personnel, les salariés et l'inspection du travail.

Elle vise à développer, par la mise en oeuvre de compétences juridiques et d'accompagnement, la capacité à définir et mettre en oeuvre des actions :

- de prévention par une approche collective des RPS impliquant la direction, les managers, les salariés et les IRP,
- de gestion individuelle des collaborateurs en mal-être ou en souffrance psychologique.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Mobiliser ses compétences juridiques en matière de risques psychosociaux pour communiquer en interne sur une définition partagée.
- Identifier les facteurs de risques dans son entreprise en constituant des équipes pluridisciplinaires pour associer tous les acteurs de l'entreprise en amont d'une démarche de prévention.
- Définir et mettre en oeuvre une démarche de prévention impliquant tous les acteurs de l'entreprise (direction, IRP, managers et salariés).
- Piloter et faire évoluer le dispositif en recueillant les données permettant une appréciation critique en rapport avec des critères prédéfinis.
- Gérer les situations individuelles de mal-être au travail en proposant aux salariés en "souffrance" un accompagnement personnalisé et évolutif.
- Mobiliser ses compétences juridiques en matière de risques psychosociaux pour communiquer en interne sur une

définition partagée.

- Identifier les facteurs de risques dans son entreprise en constituant des équipes pluridisciplinaires pour associer tous les acteurs de l'entreprise en amont d'une démarche de prévention.
- Définir et mettre en oeuvre une démarche de prévention impliquant tous les acteurs de l'entreprise (direction, IRP, managers et salariés).
- Piloter et faire évoluer le dispositif en recueillant les données permettant une appréciation critique en rapport avec des critères prédéfinis.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Disposer d'une expérience professionnelle de 3 à 5 ans sur des fonctions de RRH, gestionnaires ou assistants RH.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2021
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.gereso.com/f-CER-RRH-RPS>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/4259/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	3
Montant total engagé	6 749 €
Coût moyen par dossier	2 250 €
Durée moyenne	23 h
Période	02/2020 – 09/2021
France compétences	59 %
France Travail	41 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.